



Accréditation 2019-2023

Master Droit pénal et sciences criminelles

<i>Niveau</i>	Master
<i>Domaine</i>	Droit, Économie, Gestion (DEG)
<i>Champ</i>	Droit
<i>Mention</i>	Droit pénal et sciences criminelles
<i>Modalités d'enseignement</i>	Formation initiale

Présentation générale

La nouvelle mention de Master Droit pénal et sciences criminelles, conforme à la nomenclature en vigueur (arrêté du 4 février 2014), consiste en une restructuration des anciennes spécialités de 2^{ème} année de Master :

- Criminologie, qui relevait de la mention de Master Droit privé,
- et Droit pénal et sciences pénales, qui relevait de la mention Carrières judiciaires et sciences criminelles.

Sa mise en œuvre repose sur la réorganisation d'enseignements qui existent déjà au sein de l'Université Paris II et donnent lieu à des mutualisations.

Cette formation se déploie désormais :

- en une 1^{ère} année (M1) : Droit pénal et sciences criminelles,
- et deux parcours de 2^{ème} année (M2) : parcours Criminologie et parcours Droit pénal et sciences pénales.

Les titulaires d'un Master Droit pénal et sciences criminelles seront particulièrement aptes à se porter candidats, dans d'excellentes conditions, aux concours où ces matières sont obligatoires (écoles de la magistrature, de commissaire de police, de lieutenant de police) ou encore aux concours (écoles d'officier de gendarmerie, de directeur des services pénitentiaires) ou examen (centre de formation des avocats), où elles sont optionnelles. Ils pourront aussi s'orienter vers une carrière universitaire en sollicitant une inscription en thèse.

Organisation des enseignements

1^{ère} année (M1), Droit pénal et sciences criminelles

1^{er} semestre

UEF 1 (Coef.2) (20 ECTS)

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires selon l'une des deux options suivantes :

- Droit pénal spécial (36h CM et 15h TD)
- Procédure pénale (jugement et voies de recours) (36h CM et 15h TD)

UEC 1 (Coef.1) (10 ECTS)

4 matières obligatoires sans TD :

- Droit pénal international (36h CM)
- Criminologie et science pénitentiaire (36h CM)
- Droit civil 1 – Droit du crédit (36h CM)
- Droit des affaires 1 – Entreprises en difficulté (36h CM)

Enseignement obligatoire : Anglais (18h TD)

2^{ème} semestre

UEF 2 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :

- Droit pénal des affaires (36h CM et 15h TD)
- Droit processuel (36h CM et 15h TD)
- Aspects européens des droits fondamentaux (36h CM et 15h TD)

UEC 2 (Coef.1) (10 ECTS)

4 matières obligatoires sans TD selon l'option déjà suivie :

- Droit pénal du travail (36h CM)
- Droit pénal comparé (36h CM)
- Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (36h CM)
- Sociologie du droit et de la justice (36h CM)

Enseignement obligatoire : Anglais (18h TD)

Enseignement facultatif : (15h TD)

- Atelier de professionnalisation
- Langue étrangère facultative

Total :

Volume horaire : 579h (468h CM + 111h TD)

ECTS : 60.

2^{ème} année (M2), parcours Criminologie

Enseignements obligatoires

4 cours magistraux et 3 enseignements méthodologiques (30 ECTS) :

- Criminologie (30h CM et 15h EM / 8 ECTS)
- Droit pénal général et spécial (30h CM et 15h EM / 8 ECTS)
- Pratique judiciaire (30h CM et 15h EM / 8 ECTS)
- Sociologie pénale et méthodes quantitatives (36h CM / 6 ECTS)

4 enseignements méthodologiques optionnels à choisir (4x20h / 20ECTS) :

- Psychologie criminelle (20h CM / 5 ECTS)
- Psychiatrie criminelle (20h CM / 5 ECTS)
- Psychopathologie carcérale (20h CM / 5 ECTS)
- Police scientifique et technique (20h CM / 5 ECTS)
- Médecine légale (20h CM / 5 ECTS)
- Pénologie (20h CM / 5 ECTS)
- Victimologie (20h CM / 5 ECTS)
- Politique pénale (20h CM / 5 ECTS)
- Philosophie pénale (20h CM / 5 ECTS)

Stage ou mémoire / 10 ECTS

**Volume horaire annuel par étudiant : 245h
60 ECTS.**

Total (M1+M2), Master Droit pénal et sciences criminelles, parcours Criminologie :

- ***Volume horaire : 824h ;***
- ***ECTS : 120.***

2^{ème} année (M2) parcours Droit pénal et sciences pénales

Cours obligatoires :

- Cours de droit criminel fondamental n°1 (25h / 7.5 ECTS)
- Cours de droit criminel fondamental n°2 (25h / 7.5 ECTS)

Cours optionnel n°1 (module de 75h, composé à partir de 2 enseignements choisis parmi ceux du 1^{er} groupe et d'1 enseignement choisi parmi ceux du second groupe) :

- Premier groupe
 - o Droit pénal des affaires (25h / 7.5 ECTS)
 - o Droit pénal international (25h / 7.5 ECTS)
 - o Droit pénal des médias (25h / 7.5 ECTS)
- Second groupe
 - o Libertés fondamentales (25h / 7.5 ECTS)
 - o Protection internationale et européenne des droits de l'homme (25h / 7.5 ECTS)
 - o Criminologie (25h / 7.5 ECTS)

Cours optionnel n°2 (deux cours de 20h à choisir) :

- Procédure pénale (20h / 6 ECTS)
- Droit pénal européen (20h / 6 ECTS)
- Médecine légale ou Police technique et scientifique (20h / 6 ECTS)
- Droit pénal spécial (20h / 6 ECTS)
- Histoire du droit pénal (20h / 6 ECTS)

Direction d'études et de recherche (12 X 2h = 24h)

Séminaire de méthodologie (6h / 0.25 ECTS)

Conférences (10h / 0.25 ECTS)

Rédaction d'un mémoire obligatoire (10 ECTS)

Enseignement facultatif de langue (30h)

**Volume horaire annuel par étudiant : 205h
60 ECTS**

Total (M1+M2), Master Droit pénal et sciences criminelles, parcours Droit pénal et sciences pénales :

- ***Volume horaire : 784h ;***
- ***ECTS : 120.***